DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-

Nombre de Membres En exercice : 11

Présents : 7 SEANCE DU 14 JANVIER 2025

Pouvoirs : 1 Absents excusés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 08

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 du mois de janvier à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux, Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme BROGLY Membres.

Absents excusés: M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS - Mme PECHARD

<u>Pouvoir</u>: M. VINCENT à Mme VIENOT <u>Secrétaire de séance</u>: M. CALMET Pierre

7 - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Madame la vice-présidente rappelle qu'en application des dispositions du Code général de la fonction publique (L.231-1), les collectivités territoriales doivent élaborer, chaque année, un rapport social unique (RSU) alimenté par une base de données sociales.

Le décret du 30 Novembre 2020 relatif au RSU précise la liste des données concernées à savoir :

- l'emploi ;
- le recrutement ;
- les parcours professionnels ;
- la formation;
- les rémunérations ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail :
- l'action sociale et la protection sociale :
- le dialogue social ;
- la discipline.

Présenté devant le comité social territorial qui s'est tenu le 16 décembre 2024, le rapport social unique est une enquête statistique permettant de connaître l'état de l'emploi communal et de suivre son évolution.

Après avoir présenté le RSU 2023, madame la vice-présidente demande à mesdames et monsieur les membres du conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de madame VIENOT, vice-présidente,

PREND ACTE

- du rapport social unique du C.C.A.S. pour l'année 2023.

Pour extrait conforme, le 15 janvier 2025.

Signé : La Vice-présidente Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-268300928-20250114-2025-01-14D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025 Publication : 15/01/2025

La vice-présidente, Véronique VIENOT